



Attractivité On accélère la rénovation des logements communaux



« Le Département et la Préfecture ont pleinement conscience des difficultés que rencontrent les Haut-Alpins pour se loger. Un véritable plan d'actions est en train de voir le jour et le Département entend y prendre toute sa place. Dès aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer que les nouveaux critères d'intervention du Département dans la rénovation des logements communaux trouvent un écho très positif : une vingtaine d'entre eux sont inscrits à la programmation de ce mois de septembre. »

Jean-Marie BERNARD,
Président du Département





Logement

**600 000€ d'aides
du Département ;
2 800 000€ de
travaux**

Lors de la réunion du Conseil départemental du mois de juin dernier, l'Assemblée a pris la décision de modifier les critères d'aide aux Communes afin d'accélérer la réhabilitation des logements communaux du territoire. Ce, dans le cadre de la politique souhaitée par le Département de développer la production de logements pour les Haut-Alpins. Pour rappel, les Hautes-Alpes comptent environ 1500 logements communaux, pour certains inoccupés depuis longtemps.

■ Nouveaux critères

Les nouveaux critères permettent aux Communes de moins de 5000 habitants de réaliser des travaux

- de mise aux normes électriques et sanitaires,
- de rénovation thermique avec l'isolation thermique des parois, plafonds et planchers, les changements de menuiserie,
- de rénovation énergétique avec le changement de chauffage qui privilégiera les énergies renouvelables,
- nécessaires à la pérennité des bâtiments concernés
- de redistribution éventuelle intérieure des pièces.

Pour rappel également, le taux de subvention du Département est porté à 50 % du montant subventionnable (dans la limite de 50 000 € par opération). La limite d'une opération par Commune tous les 5 ans est par ailleurs supprimée.

« A la suite de la modification des critères d'intervention du Département sur ce patrimoine immobilier communal, une première programmation de travaux intervient en ce mois de septembre », note Jean-Marie Bernard, Président du Département. « Plus de 600 000€ d'aides sont alloués par le Département à 12 Communes pour un montant total de travaux de près de 2 800 000€, réalisés par des entreprises locales. Une vingtaine de logements seront ainsi mis aux normes et pourront rejoindre le marché immobilier. C'est important pour nos Communes rurales qui pourront ainsi accueillir de nouvelles familles », poursuivent Claire Barnéoud et Gérard Tenoux, Conseillers départementaux délégués au logement et à l'habitat.



Les élus départementaux se prononcent ce mardi 23 septembre sur :

Névache | réfection d'un appartement

Châteauvieux | réhabilitation de l'ancienne cure

Espinasses | construction de 7 logements dans le cadre de la requalification d'un hameau du Claps : (photo de couverture)

La Roche-de-Rame | réhabilitation de 2 logements communaux

Puy-Saint-Vincent | rénovation d'un appartement

Valdoule | réfection d'un logement

Saint-Crépin | rénovation de 2 appartements

L'Argentière-la-Bessée | travaux de mise aux normes du tableau électrique de logements communaux

Eourres | rénovation de logements communaux de l'ancienne cure

Les Vigneaux | rénovation énergétique d'un logement communal

Molines-en-Queyras | travaux thermiques et énergétiques sur logements communaux : (photo ci-dessus)

Barcellona | rénovation énergétique et sécurisation de logements communaux



Routes Aménagements olympiques pour la desserte de toutes nos vallées

■ De nouveaux créneaux de dépassement sur la RD 1075 (Sisteron-Grenoble)

Les décisions prises autour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 dans les Hautes-Alpes - et notamment la signature fin juin du protocole de financement de la desserte des Hautes-Alpes - offrent une opportunité d'accélérer la modernisation du réseau routier haut-alpin.

Le programme de sécurisation et de fluidification de la RD 1075 (axe Sisteron - Grenoble) va ainsi se poursuivre avec la création de nouveaux créneaux de dépassement.

Pour rappel, un premier créneau de dépassement a été réalisé en 2022 sur la Commune de Saint-Julien-en-Beauchêne. Il s'agit aujourd'hui d'en créer deux nouveaux, alternés, sur les Communes de La Bâtie-Montsaléon, Sigottier et Aspremont. La réalisation de ces créneaux impose également le réaménagement de carrefours, le rétablissement d'un certain nombre d'accès et la création d'ouvrages hydrauliques.

■ RD 942 & RD 1091 : on prépare le terrain

La Commission permanente se prononce également sur l'aménagement du carrefour du marché paysan, sur la RD 942, où des conventions doivent être établies pour dévoyer des réseaux et des autorisations de programme (50 000€) doivent être inscrites pour les procédures foncières.

En ce qui concerne la RD 1091, 500 000€ de crédits sont alloués au renouvellement du revêtement de la chaussée sur la Commune de Villar d'Arène et 20 000€ pour mener une première opération de protection des berges de la Romanche.

Enfin, on notera que la Commission permanente du Conseil départemental se prononcera sur 1 500 000€ de travaux à réaliser sur le revêtement du réseau départemental, tous secteurs géographiques confondus, ainsi que sur 350 000€ de travaux à réaliser au titre de la modernisation et de la sécurisation du réseau, dont la livraison de la RD 186 à Risoul.



L'Assemblée départementale se prononce ce mardi 23 septembre sur l'étude d'avant-projet sommaire, livrée en juillet dernier. Elle envisage sur la RD 1075 :

- un premier créneau Nord de 1 500 m de longueur permettant le dépassement dans le sens Serres vers Grenoble,
- un second créneau Sud de 1 100 m de longueur permettant le dépassement dans le sens Grenoble vers Serres,
- des voies de 3,50 m,
- des accotements revêtus de largeur de 2 m,
- la création d'un giratoire au Nord et d'un carrefour pivot entre les deux créneaux.

Agriculture 150 000€ en soutien aux filières d'excellence



Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'agriculture, le Département apporte son soutien financier pour les investissements de la filière arboricole dans le cadre de la rénovation du verger alpin, et de la filière laitière afin d'encourager et accompagner les projets de création ou reprise d'unités de production laitière.

- 70 000€ sont octroyés à 6 arboriculteurs afin de rénover les vergers alpins
- 80 000€ sont octroyés à 2 producteurs de lait afin d'accompagner les projets de création ou reprise d'exploitations de production laitière.

Notons encore que la filière arboricole, filière emblématique des Hautes-Alpes et dégageant le premier chiffre d'affaires agricole du territoire, doit faire face à de nombreux défis : renouvellement du verger, diversification des productions, lutte contre les ravageurs ou encore adaptation aux changements climatiques.

Le Conseil départemental, au regard de ces nombreux défis, décide ce mardi 23 septembre 2025, d'étendre son soutien à la diversification des productions en aidant notamment des expérimentations en testant de nouvelles cultures (notamment le projet de culture du kiwi).



Patrimoine Acquisition d'un atlas exceptionnel du 17^e siècle



C'est un objet unique, œuvre de "Jean Videl de Briançon", comme il se qualifie lui-même. Un atlas exceptionnel, manuscrit aquarellé en couleurs, totalisant 58 cartes toutes datées entre 1661 et 1663. Grâce au soutien du Ministère de la Culture, cet objet rare intègre les collections patrimoniales du Département des Hautes-Alpes, et plus particulièrement de la Direction des Archives départementales.

Issu d'une bibliothèque privée, ce document inédit et jusqu'à présent inconnu a été acquis par le Département lors d'une vente aux enchères organisée à Lyon, ce jeudi 4 septembre.

« Dès que nous avons appris que cet atlas allait être mis en vente, j'ai demandé à Pierre Fabry et aux Archives départementales de tout mettre en œuvre pour qu'il revienne dans les Hautes-Alpes », note Jean-Marie Bernard, Président du Département. « Les services culturels du Département font régulièrement des acquisitions mais celle-ci est remarquable par la rareté de l'objet. »

« Cet atlas est à mettre en rapport avec les cartes de Jean de Beins, réalisées au début du 17^e siècle à la demande d'Henri IV, qui sont conservées à la National Library de Londres. Nous avons souhaité que tout soit fait pour que ce pan de notre histoire et de notre patrimoine reste d'une part en France et cerise sur le gâteau, chez nous dans les Hautes-Alpes », poursuit Bernadette Saudemont, vice-Présidente chargée de la Culture.